

# COMPTE-RENDU CONSEIL MUNICIPAL DU 17 NOVEMBRE 2014

---

L'an deux mille quatorze, le lundi dix-sept novembre, à vingt heures quinze, le conseil municipal légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence du maire, Monsieur Guy ROUSSE-LACORDAIRE.

Date de convocation : 3 novembre 2014

Nombre de votants : 15

**Sont présents** : M. Guy ROUSSE-LACORDAIRE, Maire

Messieurs Eric HAUER, 1er adjoint, Jean-Michel SEVILLE, 2ème adjoint, Jason AUGUSTO, 3ème adjoint, Jean-Jacques GOUJON, 4ème adjoint.

Mesdames Isabelle LOUP, Sylviane MALVOISIN, Agnès PORTE CELERIER,

Messieurs Yves BODART, Thierry CAILLOL, Pascal CANDOLFI, Olivier HURIER, Stéphane VEDRINES.

**Pouvoirs** :

Mme Annick GIRARD a donné pouvoir à M. Guy ROUSSE LACORDAIRE.

M. Mickaël LEFEVRE a donné pouvoir à M. Jean-Michel SEVILLE.

Secrétaire de séance : Mme Isabelle LOUP

Ouverture de séance : 20 h 15

Le quorum est atteint, le conseil peut délibérer.

Approbation du précédent compte-rendu du conseil municipal ordinaire en date 13 octobre 2014. Il est adopté à 14 pour, et une abstention (M. Bodart).

## **Ordre du jour** :

### **Incendie à Vannes sur Cosson** :

Le maire rappelle la vive émotion ressentie par la commune et l'importante solidarité des villageois qui ont suivi l'événement accidentel de l'incendie ayant récemment détruit le pavillon d'une famille Vannoise, route d'Orléans. Il remercie toutes les personnes qui ont participé au soutien de cette famille.

Une réunion de crise s'est tenue en urgence, quelques heures plus tard, pour mettre en place toutes les procédures de relogement. Les personnes sinistrées ont été relogées au sein du gîte communal.

Une organisation des dons a également été mise en place.

Le gîte est mis à disposition gratuitement jusqu'à la fin novembre, puis les assurances prendront le relais. Il est proposé que le montant de la location du gîte soit l'équivalent de 4 semaines de location pour un mois d'occupation, pendant la durée d'un an. Un bail sera établi fixant les conditions de location.

La proposition est soumise au vote et adoptée à l'unanimité.

Montant mensuel voté : 880 €

Non inclus : les frais annexes de consommation énergétique.

### **Mutualisation de la faucheuse** :

Une convention est passée avec la commune de Tigy qui a délibéré sur le sujet mercredi dernier. La mise à disposition de la faucheuse serait de 7 semaines par an, pour un coût de 100 euros TTC la semaine. Nous contracterons une assurance tout risque pour la faucheuse et le tracteur. Un carnet de suivi de la machine sera tenu à la mairie de Tigy.

La mutualisation et le tarif est soumis au vote : Adopté à l'unanimité.

### Fleurissement :

Les jardinières du village ont été refaites pour cet hiver. IL faudra réaliser de nouvelles plantations aux entrées du village. Mme Agnès Porte-CELERIER nous informe que c'est à l'étude et que des devis de fournitures sont en attente. Ce dossier pourra être soumis au vote lors du prochain conseil.

### Abattement taxe habitation pour handicapés :

La délibération prise au conseil précédent ne pourra pas être prise en compte pour 2015, compte tenu des délais d'applications nécessaires à sa mise en œuvre. Une nouvelle délibération doit être prise mais à effet d'application au 1<sup>er</sup> janvier 2016.

Vote : 11 pour, 1 contre, 3 abstentions.

### Taxe d'aménagement :

Son taux sera reconduit à 5%. En ce qui concerne les abris de jardin, il a été convenu d'un allègement de 50% du montant (calculé sur la surface). Ce taux est applicable à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2015.

Adopté à l'unanimité.

### Maison familiale de l'orléanais :

Une demande de subvention a été demandée pour deux élèves inscrites en classe de terminal bac pro; la commune versera 50 euros par enfant. Un montant global sera inscrit au Budget Primitif 2015.

Adopté à l'unanimité.

### Plan de la commune :

La société média-communication se propose de réaliser le plan de notre commune gratuitement. Pour ce faire, des artisans et des commerçants sont financièrement sollicités pour faire paraître leurs publicités sur ce dépliant. Nous sommes en attente de la décision de cette société suivant le nombre d'annonceurs.

M. Séville et M. Lefèvre nous tiendront informés.

### Décorations de Noël :

Un devis de la société Isi-Elec comprenant le montage (câblage et boîtiers inclus) et le démontage des illuminations de Noël est approuvé à l'unanimité pour un montant renégocié à 1200 euros TTC.

### Co-voiturage :

Des travaux d'aménagement, de signalétique et de référencement sont prévus ; ces travaux seront financés par le Conseil Général. M. J. Augusto est en charge du dossier.

### Eau :

Il demeure, de façon récurrente, plusieurs factures impayées. M. Bodart qui s'occupe de ce dossier, proposera, autant qu'il est possible, un paiement échelonné aux personnes en difficulté, mais restera très vigilant sur la conduite à tenir quant aux récidivistes. Une proposition de mise en non valeur pour des personnes décédées, ou les factures impayées datant de 2009 et avant, sera appliquée (Y. Bodart en charge).

### Gites :

Le grand gîte est désormais occupé par la famille sinistrée.

Il donnera néanmoins lieu aux travaux de rénovation prévus (peinture de la grille ...)

Le petit gîte reste ouvert à la location. Sa fermeture limitée demeure pour effectuer travaux courant janvier 2015.

### Recrutement :

Les horaires des agents techniques de la commune vont être revus en raison de l'absence d'un employé en arrêt maladie.

Par ailleurs, le remplacement temporaire d'un adjoint administratif pour congé de maternité est prévu prochainement. Une annonce "vacance d'emploi" sera lancée auprès du centre de gestion et également transmise aux mairies voisines.

### Pays Sologne ValSud :

M. J. Augusto recrute des personnes voulant rentrer dans les commissions suivantes : communication, sport tourisme, développement économique, aménagement du territoire. Tous élus et bénévoles désireux de s'intégrer devront se manifester rapidement.

### Point sur les finances :

A ce jour Mr Séville nous affirme que le dernier solde est de 200 000 euros dont un versement récent de 67 000 euros de l'agence de l'eau et un autre de 20 000 euros de taxe professionnelle. Une réunion de la commission finance aura lieu le 1er décembre à 18h pour préparer le budget 2015.

### Travaux à réaliser :

Concernant le terrain situé derrière le local des jeunes, Mme Malvoisin demandera au propriétaire la permission de laisser les jeunes jouer sur ce terrain. En contrepartie, les ados s'engageraient à entretenir l'endroit propre (tonte, nettoyage, ...)

La réfection des toilettes du tennis est à étudier. Il faudrait les fermer en permanence et laisser la clé en mairie et auprès du club de tennis qui sera responsable de leurs utilisations.

Le sens interdit dans le chemin des sables devra être déplacé de 50 mètres.

La création d'un abaissement du trottoir demandé par M. et Mme Yang a été chiffrée.

Un devis de 1.560 euros de l'entreprise Sologne Entretien a été retenu. Le coût sera partagé entre les demandeurs et la mairie.

Un autre chiffrage est attendu pour la continuité du trottoir route de Tigy.

Le grenier du salon de coiffure a été débarrassé et la laine de verre a été posée en deux couches croisées suite à la réfection de la toiture. Un état des lieux, sous la surveillance de M. Augusto, sera prochainement exécuté.

### Achats à prévoir :

Panneaux "rue barrée" avec fléchage à gauche et à droite ainsi qu'un gyrophare sont à prévoir au budget.

### Divers :

- La commission espaces verts, conduite par M. Goujon, fera établir un devis des achats à réaliser pour l'aménagement de la place du village.
- Une réunion publique sera organisée avec la gendarmerie vers le printemps afin de sensibiliser les personnes âgées aux risques de cambriolages et/ou d'abus de confiance.
- Après une intrusion à la station d'épuration, et devant la dangerosité du site, cette dernière recevra prochainement des panneaux avec l'intitulé suivant " Interdiction d'entrer" - "Danger de Mort".
- Une liste de personnes ayant des difficultés pour se déplacer au tri sélectif, sera dressée par Mme Porte-Céliér qui la déposera prochainement à la mairie, après consultation du club de l'Age d'Or. Cette aide, effectuée par les employés municipaux, aura lieu une fois par mois (jour à déterminer).
- M. Augusto et Mme Loup ont rendez-vous avec l'agence gestionnaire des gîtes afin de mettre « en attente » la location du grand gîte désormais occupé et trouver des sites de substitution pour les réservations déjà prises. Le petit gîte reste néanmoins libre à la location, sauf janvier pour travaux.
- Ciné-Vannes ouvrira ses portes le 6 Décembre à 16h30 pour la projection d'un dessin animé, essentiellement destinée aux plus jeunes, suivi d'un film à 20h30.
- Une solution doit être trouvée afin de diminuer la fréquentation des pigeons sur l'église.